Swisscanto
Flex Fondation
Collective

Rapport annuel 2019

Selon la Swiss GAAP RPC 26

Swisscanto Flex Fondation Collective en bref

- Une solution de prévoyance collective flexible et performante pour les PME
- Opérationnelle depuis le 1er janvier 2010
- Flex collective, l'institution collective pour les petites entreprises
- Flex individuelle, une solution de prévoyance pour les moyennes et grandes entreprises avec son propre bilan et compte de résultat
- Nombre de caisses affiliées au 31 décembre 2019 : 352 (dont 294 Flex collectives, 57 Flex individuelles, 1 caisse de prévoyance Retraités)
- Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2019 : 12'266
- Montant des placements 31 décembre 2019 : 2'372 millions de CHF

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site swisscanto-flex.ch.

Impressum

Editeur	Swisscanto Flex Fondation Collective, Stockerstrasse 33, 8021 Zurich
Rédaction	Bruno Marroni
Internet	Le rapport annuel est uniquement disponible au format PDF sous swisscanto-flex.ch.

Cette publication et les informations qu'elle contient ne peuvent être distribuées et/ou redistribuées à des personnes susceptibles de répondre à la définition d'une « US Person » donnée par la Réglementation S de l'US Securities Act de 1933. Selon cette définition, le terme « US Person » recouvre toute personne physique ou morale américaine, toute entreprise, toute société en nom collectif ou toute autre société fondée en vertu du droit américain. Les catégories de la Réglementation S sont par ailleurs applicables.

This publication and the information contained in it must not be distributed and/or redistributed to, used or relied upon by any person (whether individual or entity) who may be a US person under Regulation S of the US Securities Act of 1933. US persons include any US resident; any corporation, company, partnership or other entity organized under any law of the United States; and other categories set out in Regulation S.

© Swisscanto Flex Fondation Collective, Zurich

Sommaire

Rapport annuel 2019	4
Le concept Flex	10
Commentaires du Portfolio Manager	12
Comptes annuels 2019	13
Bilan au 31 décembre 2019	14
Compte d’exploitation au 31 décembre 2019	16
Annexe aux comptes annuels	18
Rapport de l’organe de révision	38

Rapport annuel 2019
Si l'année 2019 était un film, elle aurait le potentiel d'un grand succès commercial.

Bruno Marroni et Christof Strässle

Chère lectrice, cher lecteur,

Pour le 2e pilier, 2019 a été une année de placement historiquement bonne. Les caisses de pension suisses ont profité avant tout des cours des actions en forte hausse. Etant donné la performance extrêmement bonne, les rendements distribués dans le produit Swisscanto Flex collective ont pu être doublés à 2% par rapport au taux minimum LPP de 1% et la réserve de fluctuation de valeur cible a pu être réalimentée. Parallèlement, la fondation a été en mesure de baisser son taux d'intérêt technique de 2,25% à 1,75%. Celui-ci se situe même désormais au-dessous du plafond actuel, conformément à la directive de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. Enfin, la sous-couverture de la caisse de prévoyance Retraités a également pu être financée. Les degrés de couverture de toutes les affiliations Swisscanto Flex individuelle ont fortement augmenté, ce qui renforce la sécurité de la caisse.

Malheureusement, nous avons dû laisser partir un gros client fin 2018. Cela s'est décidé après une fusion pour devenir une caisse de pension d'entreprise autonome. En conséquence, un capital de prévoyance plus important a été versé aux assurés actifs ainsi qu'aux retraités. Grâce à l'activité d'acquisition et aux bonnes performances, les avoirs de prévoyance des assurés actifs et le total du bilan ont néanmoins légèrement augmenté. Le nombre de bénéficiaires de rentes a légèrement diminué, ce qui a eu un effet positif sur le ratio actifs-retraités.

Evénements survenus après le jour de référence du bilan

Traditionnellement, nous ne parlons pas dans l'avant-propos des événements survenus après le jour de référence du bilan. Cependant, nous pensons que la situation extraordinaire du premier semestre 2020 due à la pandémie de Covid-19 mérite une attention particulière.

En mars 2020, les marchés boursiers internationaux ont chuté dans des proportions quasiment sans précédent historique. La pression massive à la vente n'a pas seulement fait perdre de la valeur à des catégories d'actifs risqués comme les actions et les obligations d'entreprises. Même l'or et certaines obligations d'Etat ont subi des pertes temporaires importantes. Historiquement, cette situation correspond à une réaction de panique sur les marchés financiers. Alors que les bourses ont touché le fond en mars, avril 2020 pourrait entrer dans les annales comme l'un des pires mois que l'économie réelle ait connu. Cela est dû au confinement d'une grande partie de l'économie mondiale. Pour l'instant, l'économie semble sortie du creux de la vague. Les indicateurs conjoncturels avancés indiquent une première reprise économique.

Il est encore impossible d'estimer les effets de la crise du coronavirus sur les différentes affiliations. Cependant, nous souhaitons à nos clients beaucoup de force et de persévérance pour surmonter cette crise sans encombre.

Nous profitons de cette occasion pour remercier nos clients non seulement pour leur fidélité et leur confiance, mais aussi pour leur souhaiter à tous une bonne santé et un retour rapide à la normale.

Christof Strässle
Président du Conseil
de fondation

Bruno Marroni
Directeur

Dix ans de succès... série en cours

Nous l'admettons, dix ans, ce n'est pas vraiment vieux pour une caisse de pension. Les premières caisses ont été fondées pendant la seconde moitié du XIXe siècle. En comparaison, la Swisscanto Flex Fondation Collective paraît bien jeune. Néanmoins, nous célébrons notre anniversaire et regardons notre jeune histoire avec beaucoup de fierté et de joie. Nous avons accompli beaucoup de choses au cours de ces années, nous avons gagné la confiance de nombreux affiliés et nous sommes aujourd'hui responsables de la prévoyance professionnelle de plus de 12'000 assurés.

Notre société a été fondée à une époque où le nombre d'institutions de prévoyance diminuait rapidement. De 2009 à 2010, première année de fonctionnement de la Swisscanto Flex Fondation Collective, pas moins de 1'153 caisses ont disparu. De 2010 à 2018, 695 caisses supplémentaires ont fermé. Et le déclin se poursuit. Actuellement, on compte encore 1'562 caisses. La structure du 2e pilier est aujourd'hui très différente de celle qui existait lors de l'entrée en vigueur de la LPP et elle continuera à évoluer. Et la Swisscanto Flex est au cœur de ces bouleversements.

Revenons sur l'année 2008, lorsque le projet de « nouvelle fondation collective » a pris forme. Quels étaient à l'époque les grands titres qui faisaient la une des médias ? L'année, marquée par la crise financière, a été mouvementée.

- Le prix du pétrole a dépassé pour la première fois la barre des 100 USD le baril et a atteint un sommet de 147,40 USD ;
- Le Swiss Market Index a perdu 451 points en une seule journée, l'une des plus fortes pertes quotidiennes depuis 1988, et 35% sur l'ensemble de l'année ;
- Aux Etats-Unis, le gouvernement a pris le contrôle de Fannie Mae et Freddie Mac, les deux plus grandes banques hypothécaires touchées par la crise financière ;
- Lehman Brothers a fait faillite, ébranlant les marchés financiers dans le monde entier ;
- Barack Obama est devenu le premier président afro-américain des Etats-Unis ;
- Nicolas Sarkozy a épousé Carla Bruni à Paris ;
- Lance Armstrong, septuple vainqueur du Tour de France, a annoncé son grand retour dans le cyclisme professionnel (aujourd'hui, nous en savons plus à ce sujet...) ;
- Et : Swisscanto Prévoyance SA a décidé de fonder une nouvelle fondation collective LPP.

Notre année anniversaire a été marquée par des bouleversements comparables. Espérons que nous réussirons bientôt à surmonter les dommages économiques prévisibles causés par la pandémie de coronavirus. Pour le 2e pilier, cela constitue un grand défi.

Le coup d'envoi

A première vue, la décision prise à l'époque semble avoir été une entreprise audacieuse dans une année turbulente. Mais si l'on y regarde de plus près, il s'agissait d'une dé-

cision judicieuse prise au bon moment. On pourrait aussi peut-être appeler cela de la chance.

Le facteur décisif dans la création de la nouvelle fondation collective a été le fait que Swisscanto Prévoyance SA a correctement interprété les signaux à l'époque. Pour un large segment de clientèle, l'avenir de la prévoyance professionnelle se situe dans une solution collective. Voici la raison pour laquelle tant d'institutions de prévoyance ont été et sont toujours liquidées : elles rejoignent des institutions collectives.

Le 8 octobre 2008, le Conseil d'administration de Swisscanto a chargé Othmar Simeon, alors directeur de Swisscanto Prévoyance SA, et Bruno Marroni, en tant que chef de projet, de mettre en œuvre la nouvelle fondation collective d'ici 2010.

Cela semble être un délai généreux pour créer une nouvelle fondation collective « à partir de zéro ». Cependant, toutes les activités visaient concrètement à préparer les offres dès début mars 2009 et à signer les premières souscriptions au 1er janvier 2010 . Le calendrier était donc très « sportif » dans l'ensemble.

Bruno Marroni, directeur désigné de la fondation collective, a constitué son équipe. Les collaboratrices de la première heure étaient Bojana Vukasin, Daniela Bohny et Carina Friedrich. Elles avaient toutes beaucoup d'expérience dans la distribution et l'administration des produits des fondations collectives.

Un coup d'œil à notre liste de tâches en suspens peut donner une idée de tout ce qui a dû être réalisé dans un délai relativement court, même si cette liste ne prétend pas être exhaustive :

L'autorité de surveillance devait effectuer un contrôle préalable avant l'acte de constitution ; la fondation devait être constituée et inscrite au registre du commerce et au registre de la prévoyance professionnelle ; un notaire devait effectuer la certification et le règlement devaient être élaboré ; l'expert et l'organe de révision devaient être désignés ; le contrat d'affiliation devait être rédigé et les logiciels évalués et, surtout, l'organisation des placements et la conception des produits devaient être définies.

Flex comme flexible

Au début, la manière dont la fondation collective devait être conçue était relativement claire. Il était prévu d'adopter la forme classique de la solution de risque des caisses d'épargne avec des comptes annuels séparés pour chaque caisse de prévoyance. Toutefois, les discussions avec des partenaires commerciaux et des courtiers d'assurance ont fait ressortir le besoin de proposer également un produit géré conjointement. L'idée de présenter les deux produits dans une fondation collective a ainsi vu le jour : une grande première dans le paysage suisse des caisses de pension.

C'est ainsi que sont nés les produits qui sont désormais proposés à nos clients sous les noms de « Flex individuelle » et « Flex collective ». Cependant, il restait encore beaucoup à faire avant de trouver le nom de la fondation et de commencer concrètement l'activité.

Le produit « Flex individuelle » est la solution parfaite pour les caisses de pension d'entreprises qui souhaitent renoncer à leur autonomie sans sacrifier la flexibilité et la transparence habituelles. La solution collective « Flex collective », en revanche, présente surtout un intérêt pour les entreprises qui ont l'intention de quitter une autre solution de fondation collective pour rejoindre la nôtre.

Le nom de la nouvelle fondation collective n'a été connu que peu avant l'achèvement de la version finale de l'acte de fondation. Diverses propositions étaient sur la table. Une chose était sûre, nous étions Swisscanto et donc nous nous appelions Swisscanto ! Cependant, il existait déjà une fondation collective portant le nom de Swisscanto au sein de l'Union des Banques Cantonales Suisses. Il fallait donc trouver un nom qui nous distingue de cette fondation collective. Après une brève discussion avec le porteparole de Swisscanto Holding de l'époque, le complément générique a été trouvé. Sa suggestion était la suivante : vous êtes tellement flexibles, appelez-vous Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales. Le Conseil d'administration a adopté la proposition à l'unanimité. Merci beaucoup à Beat Amstutz pour cette idée « flexible ».

Le nouvelle étoile dans le ciel de la prévoyance
L'acte de fondation porte la date du 16 décembre 2008 et les signatures des deux premiers membres du conseil de fondation, Othmar Simeon (président) et Bruno Marroni (vice-président), ceci bien sûr en raison du manque de clients. La fondation était créée, mais elle était encore loin de fonctionner comme une fondation collective.

Par la suite, les quatre membres de l'équipe ont entrepris de mettre en place l'« infrastructure » d'une fondation collective LPP. Ils ont travaillé d'arrache-pied sur l'informatique, la réglementation, la réassurance, l'organisation des placements et l'ensemble du dispositif.

Le projet a été déclaré officiellement terminé le 5 mai 2009. Pour notre plus grand plaisir, nous avons effectivement réussi à préparer les offres initiales du 1er mars 2009 pour le 1er janvier 2010.

Ensuite, il fallait faire la publicité de notre produit. Les résiliations auprès d'autres fondations collectives sont généralement effectuées le 30 juin, ce qui signifie que nous avions une très courte fenêtre entre le 1er mars et le milieu de l'année pour séduire les premiers clients. Nous avons tenu notre première réunion de réseau le 18 mars 2009. Nous avions invité des courtiers et négociants d'assurance ainsi que d'autres intermédiaires établis dans le secteur de la prévoyance.

Il était clair pour tous que trouver des clients sans base de clientèle existante constituait un défi majeur. Beaucoup de ces courtiers et négociants nous connaissaient déjà et étaient convaincus que la marque Swisscanto ainsi que notre longue expérience dans la gestion de fortune et l'administration des caisses de pension garantiraient que cette nouvelle étoile brillerait bientôt de mille feux dans le ciel de la prévoyance. Toutefois, il fallait encore en apporter la preuve.

Croissance satisfaisante du total du bilan

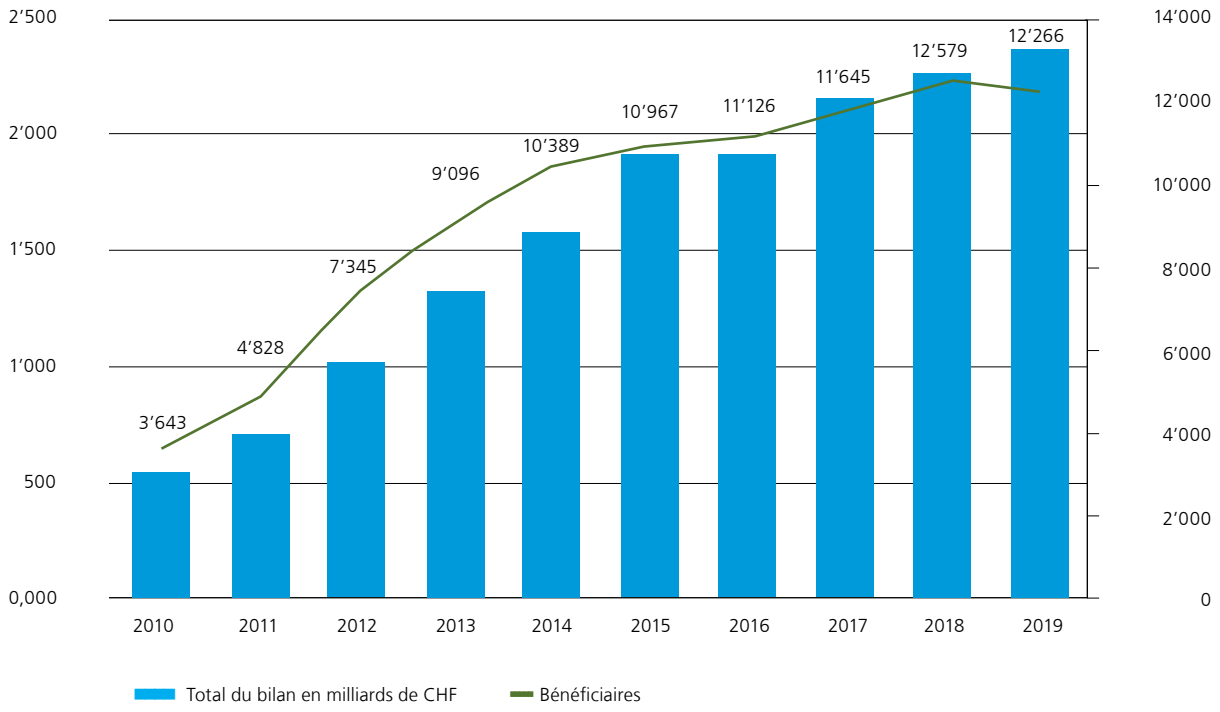

Source: Swisscanto Flex Fondation collective

De zéro jusqu'aux premiers milliards
Rétrospectivement, on peut dire que nous avons fait nos preuves. Dès l'année d'acquisition (2009), nous avons acquis 71 entreprises avec 2'924 assurés actifs et un total de bilan d'un peu moins de 540 millions de CHF. Un grand succès pour Swisscanto Flex Fondation collective.

Avec l'arrivée des premiers clients, le Conseil de fondation nommé au moment de la création a dû être renouvelé. Pendant les premiers mois de 2010, la première année de fonctionnement, le groupe a constitué un Conseil de fondation transitoire jusqu'à la formation du Conseil de fondation définitif. Christof Strässle, qui continue d'exercer la fonction de président du Conseil de fondation, en a assumé la présidence. Marcel Bauckhage et Peter Schubert, qui siègent au Conseil de fondation depuis 2010, figuraient également parmi les membres de la première heure du Conseil.

L'ensemble du Conseil de fondation mérite ici des remerciements particuliers pour son soutien actif et compétent à Swisscanto Flex Fondation Collective, favorisant et contribuant ainsi à façonner les bases de la croissance réjouissante de ces dix dernières années.

Au cours des premières années, Swisscanto Flex a connu une forte croissance, qui s'est ensuite naturellement un peu ralentie. Nous avons franchi le cap du milliard dès notre troisième année d'existence. Le rapport annuel 2012 mentionne fièrement cette prouesse réalisée en trois ans seulement. En 2017, nous avons dépassé la barre des deux milliards. Nous espérons pouvoir annoncer que nous avons franchi la barre des trois milliards dans un avenir pas trop lointain.

Ces dernières années, le marché des fondations collectives est devenu très concurrentiel, n'offrant de bonnes chances qu'aux solutions évolutives. Dans ces circonstances, il est gratifiant de constater que Swisscanto Flex Fondation Collective continue à afficher une croissance continue, et cela est la preuve que notre concept fonctionne.

Jetons maintenant un coup d'œil vers l'avenir :
nous sommes prêts pour l'avenir et les grands défis qui nous attendent probablement dans le secteur de la prévoyance professionnelle. Notre fondation collective fonctionne avec un taux d'intérêt technique actuel de 1,75%, ce qui est inférieur au taux de 1,83% recommandé par la Chambre suisse des experts en caisses de pension. Cela offre une sécurité supplémentaire, à savoir que les prestations peuvent être fournies à tout moment, même dans des conditions difficiles.

Mais nous voulons aussi être parés pour l'avenir sur le plan administratif. La digitalisation va encore gagner en importance. Nous sommes déterminés à tirer parti des opportunités et des nouvelles possibilités qu'elle offre. Dans l'intérêt de tous les bénéficiaires et pour une prévoyance professionnelle sûre et moderne. Nous poursuivons nos efforts !

Le concept Flex

Swisscanto Flex Fondation Collective peut offrir aux petites entreprises une institution collective dans le cadre usuel et proposer une solution de risque de caisse d'épargne pour les moyennes et grandes entreprises sur une base individuelle. Un modèle de prévoyance qui sépare les risques liés au placement de fortune et les risques d'assurance offre un degré de traçabilité élevé.

Depuis 2018, Swisscanto Flex Fondation Collective est organisée de manière dite autonome, c'est-à-dire sans réassurance congruente auprès d'une compagnie d'assurance-vie. Les risques invalidité et décès sont supportés par la fondation. Pour la couverture des risques extraordinaires, une combinaison d'assurance Stop Loss et Excess of Loss a été conclue auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les placements en capitaux sont couverts par l'Asset Management de la Zürcher Kantonalbank (Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank) via des parts dans la Swisscanto Fondation de placement et des fonds institutionnels.

Le client a le choix
Les deux produits intégrés de Swisscanto Flex Fondation Collective offrent des solutions alternatives attrayantes comprenant des solutions flexibles pour toutes les catégories d'entreprises, de la plus petite à la plus grande.

Flex individuelle – la solution sur mesure
Cette solution est destinée aux entreprises composées d'au moins dix personnes assurées. L'institution de prévoyance est gérée comme une caisse de pension indépendante avec un bilan et un compte de résultat annuels. Cette solution permet à la caisse de constituer sa propre réserve de fluctuation de valeur, ce qui implique le calcul d'un degré de couverture individuel pour chaque caisse de prévoyance des entreprises affiliées. Les institutions prévoyance avec un degré de couverture insuffisant peuvent elles aussi s'affilier à une fondation collective. Il n'existe, entre les différentes institutions de prévoyance, aucune solidarité en matière de degré de couverture.

La solution individuelle

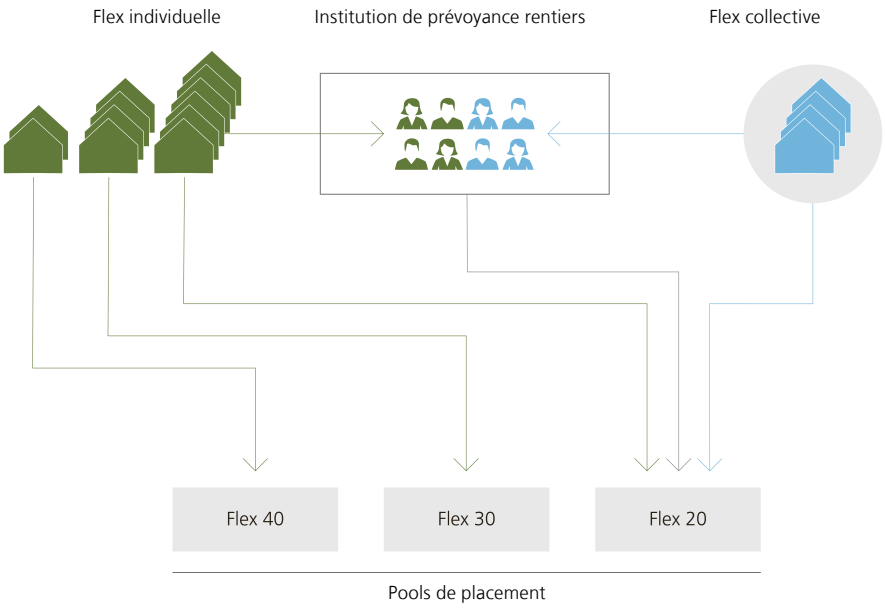

La commission de prévoyance (mais pas le Conseil de fondation) détermine le taux d'intérêt à appliquer pour la rémunération du capital d'épargne individuel. Cela permet de prendre en considération la situation financière de la caisse de prévoyance.

Le capital de prévoyance au sein de la solution Flex individuelle est globalement investi dans au moins trois pools de placement (Flex20, Flex30 et Flex40).

Flex collective – la solution collective
Toutes les entreprises affiliées à cette institution constituent une communauté avec des plans de prévoyance librement définissables ou standardisés.

Les intérêts versés sont fixés chaque année par décision du Conseil de fondation sur la base du rendement net des placements et compte tenu des réserves de fluctuation de valeur nécessaires.

Le client bénéficie d'une gestion efficace, d'un tarif de réassurance avantageux et d'une transparence élevée. Le capital de prévoyance au sein de la solution Flex collective est investi exclusivement dans le pool de placement Flex20, soit avec une quote-part d'actions de 20%.

La croissance extrêmement réjouissante prouve que le concept de notre fondation collective répond aux besoins de nombreuses entreprises. Pour les petites entreprises comme pour les moyennes et les grandes, un concept de prévoyance peut être déployé sur mesure en fonction de leurs besoins.

Fondatrice de Swisscanto Flex Fondation Collective, Swisscanto Prévoyance SA met son directeur à contribution et se charge de la gestion de la fondation collective. Les collaborateurs de Swisscanto Prévoyance SA garantissent que toutes les opérations administratives, juridiques et sociales sont gérées de manière optimale.

La solution individuelle

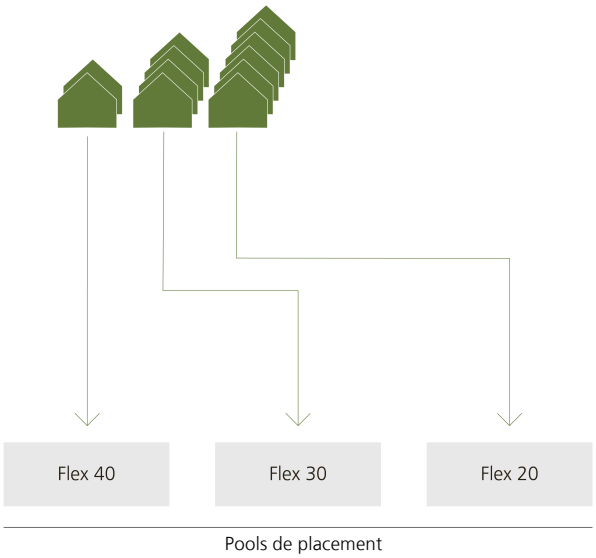

La solution collective

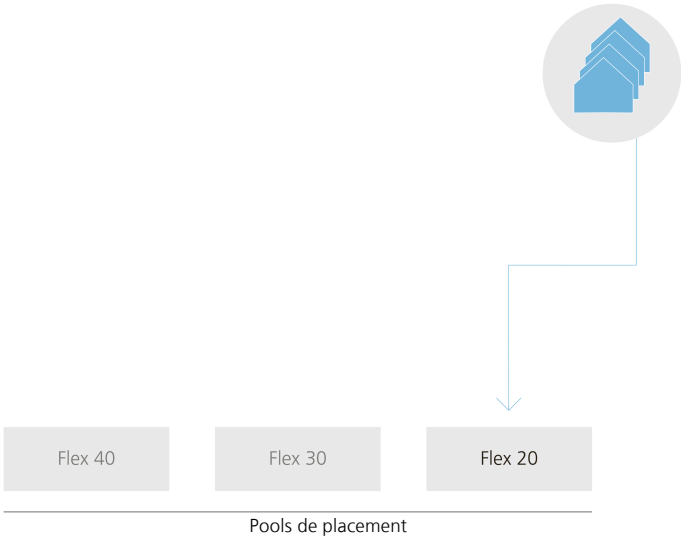

Commentaires du Portfolio Manager

Rétrospective 2019
2019 s'est révélée une excellente année boursière. La plupart des catégories d'actifs ont réussi à obtenir des rendements positifs. Fin 2018, très peu d'investisseurs se seraient attendus à ce que la banque centrale américaine (Fed) amorce un tournant dans sa politique monétaire en raison de la fragilité de l'économie mondiale et abaisse à nouveau ses taux d'intérêt directeurs. La Banque centrale européenne (BCE) a également repris son programme de rachat d'obligations et, comme pratiquement toutes les grandes banques centrales, a mené une politique monétaire expansionniste en 2019. Cet environnement a stimulé à la fois les marchés boursiers et les marchés obligataires et immobiliers, qui ont bénéficié de la baisse des taux d'intérêt.

Ralentissement important de la conjoncture
Curieusement, contrairement aux marchés financiers, la dynamique économique et de croissance mondiale s'est considérablement ralentie en 2019. En particulier, les chiffres du secteur manufacturier ont fait apparaître un déclin de la production industrielle. La forte consommation, qui représente les deux tiers du produit intérieur brut des Etats-Unis, a garanti une certaine contre-réaction, au moins au premier semestre. Comme la croissance des salaires est restée maîtrisable, l'inflation n'a guère incité les banques centrales à durcir leur politique monétaire. Sur le plan géopolitique, les événements tournent principalement autour du conflit commercial entre les Etats-Unis et la Chine. Les deux pays se sont rapprochés en décembre en jetant les bases d'un « accord de phase 1 ». Bien que les investisseurs aient réagi positivement à cette évolution, il ne faut pas oublier que cet accord n'est qu'un petit pas dans la bonne direction et que les principaux différends persistent.

Les actions suisses : grands vainqueurs de l'année 2019
La faible volatilité du marché en 2019 a permis d'obtenir des rendements à deux chiffres, en particulier pour les actions, les titres suisses (30,6%) et américains (29,3% en CHF) figurant parmi les plus performants. Les actions européennes (18,4% en CHF) et le marché du Pacifique (17,5%) n'ont pas tout à fait réussi à suivre le rythme. Les fonds immobiliers suisses (20,7%) ont également pu obtenir des rendements similaires à ceux des actions. Malgré des rendements faibles ou négatifs sur les marchés obligataires, les taux d'intérêt ont encore baissé au cours des trois premiers trimestres, ce qui a entraîné une hausse des prix des obligations. Les obligations d'entreprises américaines (14,8% en CHF) et les obligations d'Etat (5,2% en CHF) ont particulièrement bénéficié de cette évolution. Mais même les obligations classiques en francs suisses ont vu leur valeur augmenter de +3,3% malgré les taux d'intérêt négatifs. Du côté monétaire, le dollar américain (–1,8%) et l'euro (–3,5%) se sont légèrement affaiblis par rapport au franc suisse.

Dieter Galli
Senior Portfolio Manager

Comptes annuels 2019

Bilan au 31 décembre 2019 14

Compte d’exploitation au 31 décembre 2019 16

Annexe aux comptes annuels 18

Bilan au 31 décembre 2019

	Indice Annexes	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Actifs			
Placements patrimoniaux		**2’371’612’225**	**2’274’079’104**
Liquidités et placements sur le marché monétaire		**45’845’926**	**71’868’215**
Créances		**20’059’826**	**24’305’073**
Créances sur des tiers		7’410’273	11’085’673
Placements auprès de l’employeur		12’649’553	13’219’400
Placements		**2’305’706’474**	**2’177’905’816**
Flex20	6.4	1’084’281’037	893’906’025
Flex30	6.4	313’594’966	301’958’093
Flex40	6.4	164’066’590	241’599’338
Caisse de retraite Flex	6.4	741’955’457	739’221’547
Compte de règlement Flex	6.4	1’725’939	34’132
Placements individuels des caisses de prévoyance	6.4	82’486	1’186’682
Comptes de régularisation de l’actif	**7.1**	**10’362’684**	**4’148’034**
Total de l’actif		**2’381’974’909**	**2’278’227’138**

	Indice Annexes	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Passifs			
Dettes	**7.2**	**53’384’005**	**62’579’638**
Prestations de libre passage et rentes		46’735’946	62’354’798
Banques/assurances		–295’625	–224’165
Autres dettes		6’943’684	449’004
Comptes de régularisation du passif	**7.3**	**1’489’214**	**2’237’791**
Réserve de contributions de l’employeur	**6.10**	**18’506’478**	**18’453’483**
Réserve de contributions sans renonciation à l’utilisation		18’506’478	18’453’483
Réserve de contributions avec renonciation à l’utilisation		–	–
Provisions non techniques Fondation	**7,6**	**500’000**	**500’000**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (caisses de prévoyance individuelle/collective)		**1’249’376’691**	**1’226’297’268**
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	1’240’359’799	1’216’694’719
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	–	–
Provisions techniques	5.5	9’016’892	9’602’549
Réserve pour fluctuation de valeur (caisses de prévoyance individuelle/collective)	**6.3**	**121’167’511**	**80’922’562**
Fonds libres/découvert (caisses de prévoyance individuelle/collective)		**82’701’509**	**45’683’265**
dont découvert	9.1	*–178’263*	*–1’939’324*
Solde au début de l’exercice		45’683’265	68’734’309
Dissolution de fonds libres		–13’709’246	–588’977
Versement dans les fonds libres		2’487’205	14’877’907
Excédent de produits (+)/Excédent de charges (–) des caisses de prévoyance		48’240’286	–37’339’974
Capitaux de prévoyance et provisions techniques de la caisse de prévoyance Retraités		**845’418’449**	**868’542’970**
Capital de prévoyance des assurés invalides	5.2	6’146’623	9’647’635
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes *(taux d’intérêt technique 2,25%)*	5.4	–	744’123’111
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes *(taux d’intérêt technique 2,00%)*	5.4	–	40’557’779
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes *(taux d’intérêt technique 1,75%)*	5.4	748’432’171	1’711’023
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes *(taux d’intérêt technique 1,50%)*	5.4	37’282’877	37’748’364
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes *(taux d’intérêt technique 1,25%)*	5.4	8’758’191	–
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes *(taux d’intérêt technique 0,25%)*	5.4	1’498’298	1’788’073
Provisions techniques Retraités	5.5	43’300’289	32’966’985
Réserve pour fluctuation de valeur de la caisse de prévoyance Retraités	**6.3**	**9’331’051**	**–**
Fonds libres/découvert (caisses de prévoyance Retraités)		**–**	**–27’089’838**
Solde au début de l’exercice		–27’089’838	–
Augmentation/diminution suite à une liquidation partielle		2’953’381	–
Excédent de produits (+)/Excédent de charges (–) de la caisse de prévoyance Retraités		24’136’457	–27’089’838
Capital de fondation	**7.5**	**100’000**	**100’000**
Solde au début de l’exercice		100’000	100’000
Excédent de produits (+)/Excédent de charges (–)		–	–
Total du passif		**2’381’974’909**	**2’278’227’138**

Compte d'exploitation au 31 décembre 2019

	Indice Annexes	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Cotisations/versements ordinaires et divers		**111'568'279**	**108'544'298**
Cotisations des salariés		42'583'073	43'764'938
Cotisations de l'employeur		53'025'966	52'335'372
Prélèvements dans la réserve de contributions de l'employeur pour le financement de la contribution	6.10	–2'905'825	–3'984'976
Versements uniques et montants des rachats		15'981'588	14'384'143
Cotisations d'assainissement des salariés		13'093	15'842
Cotisations d'assainissement de l'employeur		13'093	15'842
Versements dans la réserve de cotisations de l'employeur	6.10	2'857'291	2'013'137
Suppléments Fonds de sécurité		–	–
Prestations d'entrée		**274'514'795**	**385'701'697**
Versements de libre passage		201'130'907	214'575'232
Versements dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		41'434'273	62'606'449
Versements en cas de reprises d'effectifs d'assurés, dans :			
Capital de prévoyance des retraités	5.4	21'248'317	69'168'108
Capital de prévoyance pour les cas de prestations repris		4'582'988	6'976'140
Provisions techniques		680'364	5'592'648
Réserves de fluctuation de valeur		1'443'990	11'368'350
Fonds libres		2'487'205	14'426'044
Versement pour perceptions anticipées EAP/divorces		1'506'751	988'727
Entrées de fonds venant de cotisations et de prestations d'entrée		**386'083'074**	**494'245'995**
Prestations réglementaires		**–241'609'123**	**–148'397'260**
Rentes de vieillesse		–45'885'460	–47'870'831
Rentes de survivant		–8'321'746	–9'187'623
Rentes d'invalidité		–4'304'870	–4'314'913
Autres prestations réglementaires		–423'302	–2'765'753
Transfert issu de dissolutions de contrat :			
Report du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes issu de la sortie de l'affiliation		–4'958'946	–347'688
Report du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes issu de la liquidation partielle		–82'791'207	–
Report des provisions techniques des bénéficiaires de rentes en raison de la liquidation partielle		–3'584'117	–
Report des provisions techniques des caisses de prévoyance		–600'000	–
Report du déficit issu de la liquidation partielle		2'953'381	–
Report des fonds libres des caisses de prévoyance		–10'525'467	–33'233
Report de la réserve de fluctuation de valeur		–19'813'843	–3'532
Prestations issues des provisions techniques des caisses de prévoyance		–666'021	–2'565'912
Rachat de rente de vieillesse au départ en retraite de la caisse de retraite		–40'217'806	–55'945'927
Prestations en capital en cas de départ à la retraite		–19'743'765	–21'572'882
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		–2'725'955	–3'788'966
Prestations non réglementaires		**–3'193'780**	**–609'353**
Prélèvements dans la réserve de cotisations de l'employeur		–10'000	–53'609
Prélèvement de fonds libres issus des caisses de prévoyance		–3'183'780	–555'744
Prestations de sortie		**–246'680'110**	**–140'116'979**
Prestations de libre passage en cas de sortie		–242'870'441	–135'228'287
Perceptions anticipées EAP/divorces		–3'809'669	–4'888'691
Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés		***–491'483'013***	***–289'123'592***

	Indice Annexes	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Dissolution/constitution de capital de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		**26’742’145**	**–245’767’668**
Dissolution/constitution de capital de prévoyance des assurés actifs		2’676’249	–94’751’841
Dissolution/constitution de capital de prévoyance des assurés invalides dans la caisse de retraite		3’660’943	606’056
Dissolution/constitution de capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes pour la liquidation partielle		29’956’813	–102’374’153
Dissolution/constitution de provisions techniques des institutions de prévoyance		585’657	–3’026’736
Dissolution/constitution de provisions techniques de la caisse de retraite		–10’333’304	–9’136’125
Dissolution/constitution de réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance		18’369’853	–10’291’659
Dissolution/constitution de fonds libres des caisses de prévoyance		11’222’041	–14’288’930
Produits/charges suite à une liquidation partielle		2’953’381	–
Rémunération du capital d’épargne		26’341’329	14’458’196
Rémunération du capital d’épargne pour les cas de prestation de la caisse de retraite		–159’932	–71’534
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	6.10	58’534	2’025’448
Produit des prestations d’assurance		**1’336’606**	**4’268’390**
Prestations d’assurance		1’336’606	4’268’390
Charges d’assurance		**–918’563**	**–692’911**
Primes d’assurance			
Prime de risque		–451’819	–286’204
Cotisations au fonds de garantie		–466’744	–406’707
Résultat net de la partie assurances		**–78’239’752**	**–37’069’786**
Résultat net du placement de la fortune		**222’905’886**	**–84’445’772**
Revenu net des liquidités et placements du marché monétaire		11’950	28’207
Produit de la fortune Flex20		102’162’220	–28’258’562
Produit de la fortune Flex30		36’052’802	–11’526’046
Produit de la fortune Flex40		20’826’841	–11’302’061
Produit de la fortune de la caisse de retraite Flex		72’545’391	–23’841’149
Produit de la fortune des placements individuels des caisses de prévoyance		810	–2’324
Frais de gestion de fortune Flex20	6.9	–4’601’260	–4’461’218
Frais de gestion de fortune Flex30	6.9	–1’389’894	–1’515’725
Frais de gestion de fortune Flex40	6.9	–759’118	–1’222’543
Frais de gestion de fortune de la caisse de retraite	6.9	–3’287’024	–3’744’056
Frais de gestion de fortune « compte d’exécution »	6.9	–19’179	
Commission de portefeuille		1’744’514	1’771’386
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		–270’639	–287’222
Rémunération de la réserve de cotisations de l’employeur	6.10	–111’529	–84’458
Dissolution/constitution de provisions non techniques		**–**	**–**
Autres produits		**2’834’166**	**2’124’024**
Produit des services fournis		2’834’166	2’124’024
Autres charges		**–232’914**	**–119’744**
Charges administratives		**–6’944’791**	**–7’627’494**
Administration générale		–4’056’137	–5’474’122
Marketing et publicité		–523’694	–
Activité de courtier et de négociant		–1’942’760	–1’868’952
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		–230’078	–145’750
Autorités de surveillance		–39’791	–44’300
Honoraires du Conseil de fondation		–152’332	–94’369
Excédent de produits/de charges avant formation/dissolution Réserve de fluctuation de valeur		**140’322’596**	**–127’138’772**
Constitution (–)/dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance		–58’614’802	41’125’465
Constitution (–)/dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur de la caisse de prévoyance Retraités		–9’331’051	21’583’495
Constitution (–)/dissolution (+) de fonds libres des caisses de prévoyance		–50’001’347	37’936’250
Constitution (–)/dissolution (+) de fonds libres Retraités		–24’136’457	27’089’838
Constitution (–)/dissolution (+) de découverts des caisses de prévoyance		1’761’061	–596’276
Excédent de produits (+)/de charges (–) de la fondation		***0***	***0***

Annexe aux comptes annuels

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Sous le nom Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales, il existe une fondation au sens des art. 80 ss CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP, qui a été créée par Swisscanto Prévoyance SA. La fondation a pour but la réalisation de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution pour les salariés et les employeurs des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement en Suisse, ainsi que pour les membres de leur famille et leurs survivants, en les assurant contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich), BVS

Numéro de matricule	ZH 1454
Fonds de garantie LPP Numéro de matricule	ZH 1454

1.3 Mention de l'acte et des règlements

	du	en vigueur au
Acte de fondation	16.12.2008	16.12.2008
Règlement-cadre général	17.01.2019	01.01.2019
Règlement sur l'organisation de la fondation collective	12.01.2017	01.01.2016
Règlement sur la constitution de provisions et de réserves	18.01.2018	01.01.2018
Règlement de placement	22.10.2015	01.01.2016
Règlement relatif à la liquidation partielle au niveau de la fondation et à la liquidation partielle ou totale au niveau de la caisse de prévoyance	14.01.2016	28.10.2016

1.4 Organe suprême (Conseil de fondation), direction, autorisation de signature

Représentants de l'employeur	Fonction	Durée des mandats
Christof Strässle (Strässle Schumacher AG)	Président	01.01.2018–31.12.2020
Marcel Buckhage (Meier Capital SA)	Membre	01.01.2018–31.12.2020
Peter Bänziger (Belvalor SA)	Membre	01.01.2018–31.12.2020

Représentants des salariés	Fonction	Durée des mandats
Peter Schubert (Bereuter Holding AG)	Vice-président	01.01.2018–31.12.2020
Thomas Mathys (sociétés Zehnder Group Suisse)	Membre	01.01.2018–31.12.2020
Stephan Bugget (Electrosuisse)	Membre	01.01.2018–31.12.2020

Les membres élus du Conseil de fondation sont inscrits au registre du commerce et signent collectivement à deux.

Directeur	
Bruno Marroni	Swisscanto Prévoyance SA Stockerstrasse 33 8002 Zurich +41 58 344 41 00 flex.sammelstiftung@swisscanto.ch

1.5 Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance, conseillers

Experts en prévoyance professionnelle

Keller Experten AG, Frauenfeld (partenaire contractuel)
Monsieur Patrick Baeriswyl (expert exécutant)

Organe de révision

Ernst & Young SA, Zurich
Monsieur Patrik Schaller (réviseur en chef)

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich), BVS

1.6 Nombre de caisses de prévoyance affiliées

	Total	Flex collective	Flex individuelle	Caisse Retraités
Caisses de prévoyance au 01.01.2019	316	259	56	1
Entrées	45	41	4	0
Sorties	–9	–6	–3	0
Total Caisses de prévoyance au 31.12.2019	**352**	**294**	**57**	**1**

2 Assurés actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Effectifs et modification du nombre d'assurés actifs et des bénéficiaires de rentes au 31.12.2019

	31.12.2019	31.12.2018	Entrées	Sorties
Assurés actifs	9'736	9'718	2'755	–2'737
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	1'791	1'956	139	–304
Rentes d'enfants de pensionnés	17	19	4	–6
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	202	236	20	–54
Rentes d'enfants d'invalides	26	58	1	–33
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	463	564	31	–132
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	31	28	3	0
Total	**12'266**	**12'579**	**2'953**	**–3'266**
dont bénéficiaires de rentes	2'530	2'861		

3 Nature de la réalisation du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le but de la fondation est atteint lorsque des employeurs s'affilient à la fondation par le biais de contrats d'affiliation. La conclusion du contrat d'affiliation donne naissance à une caisse de prévoyance.

La commission de prévoyance de la caisse de prévoyance donne son accord au règlement cadre général mis en vigueur par le Conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, la commission de prévoyance fixe en outre la nature et l'étendue des prestations de prévoyance, les cotisations des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions de prévoyance spécifiques dans le cadre de la LPP.

Pour chaque caisse de prévoyance, la fondation collective gère une institution d'épargne avec assurance complémentaire des risques. Les prestations de vieillesse et de sortie relèvent du régime de la primauté des cotisations. Les prestations de risque en cas de décès et d'invalidité sont déterminées par le salaire assuré en fonction du régime de la primauté des cotisations ou de la primauté des prestations.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est réglé séparément pour chaque caisse de prévoyance. Par principe, il est effectué par les salariés et l'employeur, étant entendu que ce dernier doit assumer au moins 50% des dépenses.

3.3 Autres informations relatives à l'activité de prévoyance

La fondation gère trois solutions de prévoyance : Flex collective, Flex individuelle et caisse retraités. Le produit Flex individuelle permet des placements de fortune individuels. Les modalités correspondantes sont régies par les dispositions contractuelles et réglementaires séparées de la fondation.

La solution Flex collective

Toutes les entreprises affiliées à cette institution constituent une communauté. Les intérêts versés sur les capitaux d'épargne sont fixés chaque année par décision du Conseil de fondation sur la base du rendement net du pool de placement et compte tenu de la réserve pour fluctuation de valeur nécessaire. Le capital de prévoyance de la solution Flex collective est investi dans le pool de placement Flex20.

La solution Flex individuelle

Dans cette solution très flexible, chaque caisse de prévoyance est gérée comme une caisse de pension indépendante et partiellement autonome, avec bilan et compte de résultat annuels, et constitue sa propre réserve de fluctuation de valeur. Ainsi, chaque entreprise affiliée obtient également son degré de couverture individuel.

Outre ses tâches usuelles, la commission de prévoyance (et non le Conseil de fondation) détermine le taux d'intérêt pour la rémunération du capital épargne individuel, compte tenu de la situation financière de la caisse de prévoyance.

Le capital de prévoyance de cette solution est globalement investi dans trois pools de placement : Flex20, Flex30 et Flex40.

Caisse de prévoyance Retraités

Swisscanto Flex Fondation Collective administre le capital de prévoyance de tous les retraités dans la caisse de prévoyance Retraités, qui est gérée dans la solution Flex individuelle. La fortune de la caisse de prévoyance est investie dans un pool de placement défensif, similaire au pool Flex20 (voir détails point 6.4) .

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Certification relative à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Pour les présents comptes annuels clos au 31.12.2019, les prescriptions appliquées ont été celles de la Swiss GAAP RPC 26 (présentation des comptes des institutions de prévoyance).

4.2 Principes de tenue des comptes et d'évaluation

Les principes de tenue des comptes et d'évaluation sont conformes aux prescriptions du code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, donnent une image de la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et répondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

Principes d'évaluation:

Liquidités	Valeur nominale
Créances et prêts	Valeur nominale ./. corrections de valeur nécessaires
Placements collectifs	Cours au jour de référence (obligations, actions, immobilier, placements alternatifs)
Comptes de régularisation actifs et passifs	Valeur nominale
Conversion des monnaies étrangères	Cours au jour de référence
Provisions techniques	Calcul par les experts en prévoyance professionnelle
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	Calcul par les experts en prévoyance professionnelle
Valeur théorique des réserves pour fluctuation de valeur	Approche économique et financière

5 Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques actuariels sont supportés de manière autonome par la fondation. Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA propose un « Stop Loss », combiné à un contrat de réassurance « Excess of Loss ».

Les rentes de vieillesse, d'invalidité, de survivant et temporaires sont gérées dans la caisse de prévoyance Retraités. Les provisions techniques nécessaires pour le risque de longévité et le risque d'intérêts sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle et gérées dans la caisse de prévoyance Retraités.

Réserves pour délai de carence (actifs et passifs provenant de contrats d'assurance)

Après compensation par Swiss Life des sinistres réglés a posteriori, les réserves totales pour sinistres ont été équilibrées.

Le dernier calcul individuel d'excédent pour 2015 dans le cadre de l'ancien contrat collectif auprès de Swiss Life SA n'a pas fait apparaître d'excédent.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne des caisses de prévoyance (individuelles/collectives)

(Primauté des cotisations)	2019 CHF	2018 CHF
Etat des avoirs d'épargne au 01.01.	1'216'694'719	1'107'484'683
Contributions d'épargne Salariés	37'624'917	38'144'120
Contributions d'épargne Employeur	46'412'637	45'266'873
Autres contributions et versements	15'981'588	14'384'143
Versements de libre passage	117'724'379	133'458'448
Versements dans les fonds libres issus de rachat	83'406'528	80'204'411
Versement pour perceptions anticipées EAP/divorce	1'506'751	988'727
Prestations de libre passage en cas de sortie	–240'222'211	–135'203'617
Perceptions anticipées EAP/divorces	–3'809'669	–4'888'691
Dissolution pour départ à la retraite, décès ou invalidité	–61'301'169	–77'602'574
Rémunération du capital d'épargne	26'341'329	14'458'196
Total du capital de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	**1'240'359'799**	**1'216'694'719**

Evolution et rémunération des avoirs d'épargne de la caisse de prévoyance Retraités

(Primauté des cotisations)	2019 CHF	2018 CHF
Etat des avoirs d'épargne au 01.01	9'647'635	10'182'157
Contributions d'épargne Salariés	118'465	192'256
Contributions d'épargne Employeur	120'266	194'226
Versements de libre passage	–	912'372
Prestations de libre passage en cas de sortie	–2'648'230	–24'671
Dissolution pour départ à la retraite, décès ou invalidité	–1'251'444	–1'880'239
Rémunération du capital d'épargne	159'932	71'534
Total du capital de prévoyance des caisses de prévoyance Retraités au 31.12	**6'146'623**	**9'647'635**

Flex collective/Caisse de prévoyance Retraités:
Le niveau du taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne est défini par le Conseil de fondation après communication des rendements nets versés pour le pool de placement Flex20. Il est tenu compte du taux d'intérêt minimal légal LPP ainsi que des directives relatives à la constitution de réserves de fluctuation de valeur et aux améliorations des performances (art. 46 OPP 2). Pour l'exercice 2019, le Conseil de fondation a fixé ce taux d'intérêt à 2,00% (contre 1,00% l'année précédente). Lors des sorties durant l'année en cours, les capitaux d'épargne ont été rémunérés avec le taux d'intérêt minimal selon la LPP (1,00%, année précédente 1,00%).

Flex individuelle:
Le niveau du taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne est défini par la commission de prévoyance paritaire des caisses de prévoyance après communication des rendements nets versés par chaque pool de placement. Il est tenu compte du taux d'intérêt minimal légal LPP ainsi que des directives relatives à la constitution de réserves de fluctuation de valeur et aux améliorations des performances (art. 46 OPP 2). Le taux d'intérêt pour la rémunération du capital d'épargne au 31.12.2019 se situait entre 0,00% et 8,00%. Lors des sorties durant l'année en cours, les capitaux d'épargne ont été rémunérés avec le taux d'intérêt minimal selon la LPP (1,00%, année précédente 1,00%).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2019 CHF	2018 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins) Caisse de prévoyance	645'745'386	675'327'726
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins) Caisse de prévoyance Retraités	4'874'279	7'183'193
Total	**650'619'664**	**682'510'918**
Taux d'intérêt minimum LPP	1,00%	1,00%

5.4 Evolution du capital de prévoyance de la caisse de prévoyance Retraités

Evolution du capital de prévoyance Retraités	2019 CHF	2018 CHF
Etat du capital de prévoyance au 01.01	825'928'350	723'554'197
Versements issus des contrats repris	21'247'738	69'168'108
Versements issus des départs en retraite	39'976'517	60'414'064
Versements pour les bénéficiaires de rentes d'invalidité et de survivants	1'458'335	2'192'385
Versements issus des cas de prestation repris	4'582'988	6'976'140
Transfert de capital de couverture suite à des sorties d'affiliations	–4'958'946	–
Transfert de capital de couverture suite à une liquidation partielle	–82'791'207	–
Prestations versées	–55'131'529	–61'193'110
Variation suite au nouveau calcul au 31.12.	45'659'292	24'816'566
Total du capital de prévoyance des caisses de prévoyance Retraités au 31.12	**795'971'537**	**825'928'350**

Aperçu du capital de couverture	2019 LPP 2015 (P2016)	2018 LPP 2015 (P2016)
Rentes de vieillesse 2,25%	–	618’188’985
Rentes de vieillesse 2,00%	–	33’910’203
Rentes de vieillesse 1,75%	624’369’693	1’460’835
Rentes de vieillesse 1,50%	29’855’016	30’485’496
Rentes de vieillesse 1,25%	8’327’062	
Rentes de vieillesse 0,25%	1’025’020	1’096’512
Rentes de survivant 2,25%	–	80’058’221
Rentes de survivant 2,00%	–	5’507’256
Rentes de survivant 1,75%	75’737’606	–
Rentes de survivant 1,50%	5’892’658	5’686’011
Rentes de survivant 1,25%	431’129	–
Rentes de survivant 0,25%	473’278	691’561
Rentes d’invalidité 2,25%	–	42’443’654
Rentes d’invalidité 2,00%	–	1’093’958
Rentes d’invalidité 1,75%	44’549’617	250’188
Rentes d’invalidité 1,50%	1’475’655	1’510’800
Rentes d’invalidité 1,25%	–	–
Rentes d’invalidité 0,25%	–	–
Rentes temporaires (rentes enfants et rentes-ponts) 2,25%	–	3’432’251
Rentes temporaires (rentes enfants et rentes-ponts) 2,00%	–	46’362
Rentes temporaires (rentes enfants et rentes-ponts) 1,75%	3’775’255	–
Rentes temporaires (rentes enfants et rentes-ponts) 1,50%	59’548	66’057
Rentes temporaires (rentes enfants et rentes-ponts) 1,25%	–	–
Rentes temporaires (rentes enfants et rentes-ponts) 0,25%	–	–
Total capital de prévoyance 2,25%	**–**	**744’123’111**
Total capital de prévoyance 2,00%	**–**	**40’557’779**
Total capital de prévoyance 1,75%	**748’432’171**	**1’711’023**
Total capital de prévoyance 1,50%	**37’282’877**	**37’748’364**
Total capital de prévoyance 1,25%	**8’758’191**	**–**
Total capital de prévoyance 0,25%	**1’498’298**	**1’788’073**
Total capital de prévoyance fondation	**795’971’537**	**825’928’350**

5.5 Composition, évolution et explication des provisions techniques

Aperçu des provisions techniques

Provisions techniques caisse de prévoyance Retraités	2019 CHF	2018 CHF
Provision pour longévité	15’842’735	12’335’755
Provision pour taux de conversion excessif	17’057’554	10’631’230
Provision pour fluctuations du risque des assurés actifs	10’400’000	10’000’000
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance Retraités	**43’300’289**	**32’966’985**

Provisions techniques des caisses de prévoyance	2019 CHF	2018 CHF
Provision pour longévité	–	–
Provision pour taux de conversion excessif	5’206’858	5’842’879
Provisions pour risques d’assurance	3’810’034	3’159’670
Provisions techniques des caisses de prévoyance	–	600’000
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	**9’016’892**	**9’602’549**

Les détails sur les provisions sont indiqués ci-après :

A) Provision pour longévité

Provision pour longévité de la caisse de prévoyance Retraités	2019 CHF CHF	2018 CHF
Situation 01.01.	12’335’755	7’207’077
Constitution pour reprise de cas de prestations de réassurance	–	100’633
Constitution suite au transfert d’une caisse de prévoyance	–	56’251
Constitution pour reprise de cas de prestations (nouvelle affiliation)	–	471’695
Dissolution pour résiliation de contrat	–1’334’865	–
Dissolution/constitution pour recalcul	4’841’845	4’500’099
Total des provisions pour longévité au 31.12	**15’842’735**	**12’335’755**

Afin de prendre en compte la tendance à l’augmentation de l’espérance de vie, un supplément de 0,50% est provisionné tous les ans au jour de référence pour le capital de prévoyance calculé des bénéficiaires de rentes (sans rentes temporaires) depuis l’introduction des bases techniques LPP 2015 (01.01.2016). Au 31.12.2019, le supplément s’élève à 2,0% de 792’136’734 CHF, ce qui correspond à une provision de 15’842’735 CHF.

B) Provision pour taux de conversion excessif

Provision pour taux de conversion excessif de la caisse de prévoyance Retraités	2019 CHF	2018 CHF
Situation 01.01.	10’631’230	11’423’783
Dissolution pour résiliation de contrat	–1’159’035	–
Dissolution/constitution pour recalcul	7’585’359	–792’553
Total de la provision pour taux de conversion excessif au 31.12	**17’057’554**	**10’631’230**

Provision pour taux de conversion excessif des caisses de prévoyance	2019 CHF	2018 CHF
Situation 01.01.	5’842’879	3’404’292
Versements issus de rachats	30’000	3’658’922
Dissolution/prestations	–666’021	–1’220’335
Total de la provision pour taux de conversion excessif au 31.12	**5’206’858**	**5’842’879**

La provision est destinée au financement du taux de conversion réglementaire, qui est supérieur au taux de conversion actuariel. Elle est constituée pour tous les assurés qui peuvent partir en 2019 à la retraite normalement, de manière anticipée ou différée, en tenant compte d’un taux de prestation en capital de 40%. Comme l’année précédente, on tient compte des assurés invalides s’ils ont l’âge de la retraite ou plus.

L’augmentation de la provision dans la caisse de prévoyance Retraités peut s’expliquer par la baisse du taux d’intérêt technique. Au 31 décembre 2019, la provision calculée pour taux de conversion excessif s’élève à 17’057’554 CHF pour la caisse de prévoyance Retraités.

Certaines caisses de prévoyance gèrent leurs propres provisions. Celles-ci ont été définies comme un « droit acquis » qui est garanti à un certain groupe d’assurés pendant une période transitoire définie à la suite de l’affiliation à Swisscanto Flex fondation collective des Banques Cantonales.

C) Provision pour fluctuations du risque des assurés actifs

Provision pour fluctuations du risque des assurés actifs	2019 CHF	2018 CHF
Situation 01.01.	10’000’000	5’200’000
Dissolution pour résiliation de contrat	–1’090’217	–
Dissolution/constitution pour recalcul	1’490’217	4’800’000
Total des provisions pour fluctuations du risque au 31.12	**10’400’000**	**10’000’000**

La provision pour fluctuations du risque des assurés actifs sert à équilibrer les fluctuations dans l’évolution des sinistres et couvre les différences résiduelles lorsque la prime de risque actuarielle ou la réassurance ne suffisent pas.

Lorsqu’il existe une assurance Stop Loss et Excess of Loss, le montant de la provision correspond à la double franchise selon le contrat d’assurance, plus la prime d’assurance, moins la cotisation de risque attendue.

D) Provisions pour risques d'assurance des caisses de prévoyance

Provisions pour risques d'assurance des caisses de prévoyance	2019 CHF	2018 CHF
Situation 01.01.	3'159'670	2'459'670
Versements issus de rachats	650'364	700'000
Total des provisions pour risques d'assurance au 31.12	**3'810'034**	**3'159'670**

La provision pour risques d'assurance est constituée pour les caisses de prévoyance qui prévoient des prestations dans le cadre du plan de prévoyance qui ne sont pas suffisamment couvertes par le financement réglementaire.

E) Autres provisions techniques

Autres provisions techniques des caisses de prévoyance	2019 CHF	2018 CHF
Situation 01.01.	600'000	600'000
Dissolution/prestations issues des provisions techniques	–600'000	–
Total des autres provisions techniques au 31.12	–	**600'000**

Suite à la dissolution d'une caisse de prévoyance, la provision pour le rachat de leurs propres effectifs de retraités est annulée. La provision est transférée à la nouvelle institution de prévoyance.

5.6 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie en 2019 au 31 décembre 2018. Le Conseil de fondation demandera une expertise actuarielle pour l'année 2019.

Résultat de l'expertise actuarielle 2018

a) Sécurité financière:

La fondation se trouve en excédent. A la date de référence, la sécurité financière de la fondation et des caisses de prévoyance, à l'exception de cinq caisses de prévoyance dans le segment « Flex individuelle » et de la caisse de prévoyance Retraités, peut être considérée comme assurée. Quatre caisses de prévoyance ont déjà été en mesure de combler le déficit.

b) Principes techniques:

Les bases démographiques sont appropriées. Le taux d'intérêt technique de la fondation s'élève à 2,25% et est supérieur à celui du taux d'intérêt technique de 1,75% calculé sur la base du rendement attendu. Une demande a été faite pour planifier la réduction du taux d'intérêt technique.

c) Dispositions réglementaires de nature actuarielle:

Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

d) Risques actuariels:

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.7 Principes techniques et autres hypothèses actuarielles appropriées

On utilise comme bases techniques les tableaux LPP 2015 et les tableaux périodiques 2016 (P2016). Le Conseil de fondation a baissé le taux d'intérêt technique de la fondation à 1,75% au 31.12.2019 (année précédente 2,25%). En outre, les effectifs des retraités issus de rachats sont comptabilisés avec les taux d'intérêt techniques suivants: 1,50%, 1,25% et 0,25%.

5.8 Modification des principes et des hypothèses techniques

Comparaison par rapport à l'année précédente

Date de référence	31.12.2019	31.12.2018	Différence	en %
Bases techniques	**LPP 2015 (P2016)**	**LPP 2015 (P2016)**		
Taux technique	**1,75% et moins**	**2,25% et moins**		
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1'246'506'422	1'226'342'354	20'164'068	1,64%
Capital de prévoyance Retraités	795'971'537	825'928'350	–29'956'813	–3,63%
Provisions pour longévité	15'842'735	12'335'755	3'506'980	28,43%
Provision pour taux de conversion excessif	22'264'412	16'474'109	5'790'303	35,15%
Provisions pour fluctuations du risque des assurés actifs	10'400'000	10'000'000	400'000	4,00%
Autres provisions actuarielles	3'810'034	3'759'670	50'364	1,34%
Total	**2'094'795'140**	**2'094'840'238**	**–45'098**	**–0,002%**

Par rapport à l'année précédente, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont diminué d'environ 0,23 million de CHF, soit un recul de 0,002%. Certaines positions ont été modifiées de la manière suivante:

– La réduction du capital de prévoyance Retraités est principalement liée à la baisse des effectifs de retraités suite à la dissolution d'un contrat d'affiliation. La réduction du taux d'intérêt technique a permis de baisser le capital de prévoyance Retraités de 29,9 millions de CHF.

5.9 Réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Aucune réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation n'a été employée pendant l'exercice 2019.

5.10 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Flex collective:
Le produit Flex collective assure à la date du bilan 294 employeurs affiliés pour un capital de prévoyance de 506'747'050 CHF. Certaines caisses de prévoyance ont versé des fonds libres. Ces fonds sont gérés au niveau de la caisse de prévoyance.

Le degré de couverture de Flex collective s'élève à 108,10% au 31.12.2019.

Flex individuelle:
Les réserves pour fluctuation de valeur et les fonds libres sont gérés séparément pour chaque caisse de prévoyance affiliée. Le calcul correct du degré de couverture doit donc obligatoirement être effectué et apprécié individuellement pour chaque affiliation.

Caisse de prévoyance Retraités:
La caisse de prévoyance Retraités présente à la date du bilan une réserve de fluctuation de valeur de 9'331'051 CHF, soit un degré de couverture de 101,10% à la date du bilan.

Le récapitulatif ci-après structure les caisses de prévoyance selon leur degré de couverture:

Composition (toutes les caisses de prévoyance Flex collective, Flex individuelle et caisse de prévoyance Retraités)

Degré de couverture y compris réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	Nombre de caisses de prévoyance	Nombre d'assurés	Nombre de retraités	Sous couverture/ excédent	Déficit de réserve y compris sous couverture
85–89,99%	0	0	0	–	–
90–94,99%	1	38	8	–178'263.14	462'907
95–99,99%	0	0	0	–	–
100–104,99%	2	59	2'327	9'363'005	62'558'692
105–109,99%	305	5'736	108	52'971'216	3'878'696
110–114,99%	8	859	33	10'035'392	–
115–119,99%	12	1'503	16	33'945'994	–
> 120%	24	1'541	38	89'395'402	–
Total	**352**	**9'736**	**2'530**	**195'532'745**	**66'900'294**

Le total du bilan de toutes les affiliations susmentionnées s'élève à 2'330 millions de CHF.

Attestation du degré de couverture Flex collective	2019 CHF	2018 CHF
Capital de prévoyance des assurés actifs	506'747'050	403'828'916
Provisions techniques	–	–
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	**506'747'050**	**403'828'916**
Réserves pour fluctuation de valeur Flex collective	41'069'487	3'349'386
Capital de prévoyance disponible	**547'816'537**	**407'178'302**
Degré de couverture Flex collective	**108,10%**	**100,83%**

Attestation du degré de couverture Flex individuelle (y compris réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation)	2019 CHF	2018 CHF
Capital de prévoyance des assurés actifs	733'612'749	812'865'804
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	–	–
Provisions techniques	9'016'892	9'602'549
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	**742'629'640**	**822'468'352**
Réserves pour fluctuation de valeur Flex individuelle	80'098'024	77'573'175
Fonds libres	65'034'183	25'163'939
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	–	–
Capital de prévoyance disponible	**887'761'847**	**925'205'466**
Degré de couverture Flex individuelle	**119,54%**	**112,49%**

Le degré de couverture de toutes les caisses de prévoyance avec placements individuels s'élève à 119,54%. Ce degré de couverture doit être considéré comme une valeur moyenne sur l'ensemble des affiliations avec placements individuels. C'est le degré de couverture individuel présenté qui est déterminant pour chaque caisse de prévoyance. Au 31.12.2019, le degré de couverture calculé pour chaque caisse varie entre 94,68 et 174,03%.

Attestation du degré de couverture caisse de prévoyance retraités	2019 CHF	2018 CHF
Capital de prévoyance des assurés invalides	6'146'623	9'647'635
Capital de prévoyance Retraités	795'971'537	825'928'350
Provisions techniques	43'300'289	32'966'985
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	**845'418'449**	**868'542'970**
Réserves de fluctuation de valeur de la caisse de prévoyance Retraités	9'331'051	–
Fonds libres/sous-couverture	–	–27'089'838
Capital de prévoyance disponible	**854'749'500**	**841'453'132**
Degré de couverture de la caisse de prévoyance Retraités	**101,10%**	**96,88%**

Attestation du degré de couverture de la Fondation collective Swisscanto Flex	2019 CHF	2018 CHF
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'240'359'799	1'216'694'719
Capital de prévoyance des assurés invalides	6'146'623	9'647'635
Capital de prévoyance retraités Caisses de prévoyance	–	–
Capital de prévoyance caisse de prévoyance Retraités	795'971'537	825'928'350
Provisions techniques des caisses de prévoyance	9'016'892	9'602'549
Provisions techniques caisse de prévoyance Retraités	43'300'289	32'966'985
Capital de prévoyance nécessaire et provisions techniques	**2'094'795'140**	**2'094'840'238**
Réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	121'167'511	80'922'562
Réserves de fluctuation de valeur de la caisse de prévoyance Retraités	9'331'051	–
Fonds libres (y compris affiliations collectives)	82'683'833	–1'925'899
Capital de prévoyance disponible	**2'307'977'534**	**2'173'836'900**
Degré de couverture de Swisscanto Flex Fondation Collective	**110,18%**	**103,77%**

Le degré de couverture de toutes les caisses de prévoyance s'élève à 110,18%. Ce degré de couverture est donné à titre informatif. C'est le degré de couverture individuel présenté qui est déterminant pour chaque caisse de prévoyance.

6 Explications sur le placement de la fortune et le résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestionnaire de placements, règlement de placement

La fortune des assurés actifs de la Fondation collective Swisscanto Flex a été investie durant l'exercice considéré dans trois pools de placement, Flex20, Flex30 et Flex40, conformément au règlement de placement élaboré par le Conseil de fondation. Un pool séparé est géré pour la caisse de prévoyance Retraités.

La gestion de fortune a été assurée par l'Asset Management de la Zürcher Kantonalbank sur la base d'un mandat de gestion de fortune (autorisation conformément à l'art. 48f OPP2). Les tâches du Portfolio Manager sont régies dans le contrat de gestion de fortune du 4 juin 2016. Il s'agit notamment de la gestion de la fortune de Swisscanto Flex Fondation Collective, de la rédaction du rapport mensuel sur les placements de base ainsi que de l'information du Conseil de fondation sur les résultats obtenus, les attentes du marché et les événements extraordinaires en rapport avec les placements de base.

Les placements de Swisscanto Flex Fondation Collective sont investis en parts de la Swisscanto Fondation de placement ainsi qu'en fonds institutionnels/tranches institutionnelles de Swisscanto et en fonds de tiers.

Le dépôt général est assuré par la Zürcher Kantonalbank qui gère les divers dépôts et comptes du mandat.

Le Conseil de fondation désigne les membres de la commission de placement. Tant que le Conseil de fondation ne les a pas désignés, les tâches de la commission de placement sont assumées par le Conseil de fondation.

L'investment controlling est effectué en vertu du contrat de gestion de fortune du 4 février 2016 au niveau du mandat par Swisscanto Direction de Fonds SA.

Indemnisation pour distribution de fonds/ commission de portefeuille

La Swisscanto Flex Fondation collective est passée, dans la mesure du possible, à des véhicules de placement sans rétrocessions, de sorte que les indemnités encore dues peuvent retourner immédiatement sous forme de revenus aux véhicules correspondants de placement. Jusqu'à fin 2019, une commission trimestrielle de portefeuille était facturée pour les coûts des canaux de distribution (activités de courtier et de négociant) (0,02 point de pourcentage par trimestre).

Les coûts se répartissent de la manière suivante pour l'année 2019 :

Flex individuelle	CHF	1'032'828*
Flex collective	CHF	909'932
Total	CHF	1'942'760

* est présenté en plus dans les différents comptes annuels

6.2 Sollicitation d'extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) avec présentation finale du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50 al. 1–3 OPP 2)

Selon l'art. 53 al. 4 OPP 2, les placements alternatifs ne doivent être utilisés que via des produits collectifs diversifiés. Hedge Fund Gold remplit le critère de collectivité mais pas le critère de diversification. Sur la base du règlement de placement, l'extension est sollicitée pour ce placement conformément à l'art. 50, al. 4 OPP 2.

6.3 Ordre de grandeur et calcul des réserves pour fluctuations de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont calculées globalement dans le produit Flex collective et pour chaque caisse de prévoyance dans le produit Flex individuelle. La formation résulte de l'excédent de rendement/charge au 31 décembre 2019.

La base de calcul à cet effet se trouve dans le règlement de placement en vigueur à l'art. 7 et est déterminée selon le principe classique de la VNA (niveau de sécurité de 98%, 1 année). La grandeur cible de la réserve de fluctuation de valeur sera contrôlée sur une base annuelle et adaptée en cas de besoin.

Les grandeurs cibles calculées selon ce modèle pour les réserves de fluctuation de valeur représentaient, en 2019, pour les différents pools de placement :

Flex20	**8,5%**
Flex30	**11,6%**
Flex40	**15,2%**

Certaines caisses de prévoyance ont volontairement décidé d'augmenter la grandeur cible minimale des réserves de fluctuation de valeur.

En ce qui concerne les institutions de prévoyance qui réalisent ce que l'on appelle des solutions supplémentaires ou cadres splitées et qui n'offrent aucun plan LPP approprié, la grandeur visée des réserves de fluctuation de valeur est réduite de 2,5 points de pourcentage.

Pool de placement	Grandeur cible en %	Nombre de caisses de prévoyance	Patrimoine nécessaire	Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en CHF	Réserve de fluctuation de valeur disponible	Déficit de réserve(–)/ excédent de réserve
Flex20	**8,50%**	**330**	**945'803'428**	**80'393'291**	**79'746'424**	**–646'867**
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 0–50%		*1*	*3'348'749*	*284'644*	*–*	*–284'644*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 50–75%		*2*	*14'055'838*	*1'194'746*	*750'707*	*–444'039*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 75–100%		**297*	*597'583'640*	*50'794'609*	*47'359'954*	*–3'434'655*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible > 100%		*30*	*330'815'201*	*28'119'292*	*31'635'763*	*3'516'471*
Flex30	**11,60%**	**13**	**187'860'764**	**21'775'055**	**22'460'802**	**685'747**
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 0–50%		*0*	*–*	*–*	*–*	*–*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 50–75%		*1*	*671'747*	*61'129*	*31'954*	*–29'175*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 75–100%		*0*	*–*	*–*	*–*	*–*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible > 100%		*12*	*187'189'017*	*21'713'926*	*22'428'848*	*714'922*
Flex40	**15,20%**	**8**	**115'712'498**	**17'588'300**	**18'960'285**	**1'371'985**
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 0–50%		*0*	*–*	*–*	*–*	*–*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 50–75%		*0*	*–*	*–*	*–*	*–*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 75–100%		*0*	*–*	*–*	*–*	*–*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible > 100%		*8*	*115'712'498*	*17'588'300*	*18'960'285*	*1'371'985*
Total		**351**	**1'249'376'691**	**119'756'646**	**121'167'511**	**1'410'865**

* Comprend Flex collective avec 294 affiliations et un degré de couverture de 108,10%.

Pool de placement	Grandeur cible en %	Nombre de caisses de prévoyance	Patrimoine nécessaire	Réserve de fluctuation de valeur nécessaire en CHF	Réserve de fluctuation de valeur disponible	Déficit de réserve(–)/ excédent de réserve
Caisse de retraite Flex 8,50%		**1**	**845'418'449**	**71'860'568**	**9'331'051**	**–62'529'517**
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 0–50%		*1*	*–845'418'449*	*71'860'568*	*9'331'051*	*–62'529'517*
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 50–75%		*0*	–	–	–	
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible 75–100%		*0*	–	–	–	–
dont caisses de prévoyance avec une grandeur cible > 100%		*0*	–	–	–	
Total		**1**	**845'418'449**	**71'860'568**	**9'331'051**	**-62'529'517**

La réserve de fluctuation de valeur existante se compose comme suit:

	2019 CHF	2018 CHF
Réserve de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance	121'167'511	80'922'562
Réserve de fluctuation de valeur de la caisse de prévoyance Retraités	9'331'051	–
Total	**130'498'562**	**80'922'562**

6.4 Présentation des placements de fortune par catégorie de placement pour chaque pool de placement au 31.12.2019

Flex20

Répartition de la fortune au 31.12.2019

Catégorie de placement	Benchmark	Montant (CHF)	Portefeuille	Benchmark*	Delta	Marge de variation	OPP 2
Liquidité	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	34'667'536	3,20%	2,00%	1,20%	0,00%–20,00%	–
Obligations en CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) in CHF	288'836'033	26,64%	30,00%	–3,36%	10,00%–50,00%	–
Obligations Etranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged in CHF	129'869'832	11,98%	12,00%	–0,02%	6,00%–26,00%	–
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) in CHF	152'817'214	14,09%	14,00%	0,09%	0,00%–20,00%	max. 50%
Actions Etranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) in CHF	161'650'248	14,91%	14,00%	0,91%	0,00%–20,00%	
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index in CHF	214'326'589	19,77%	20,00%	–0,23%	10,00%–30,00%	30% y compris étranger (max. 1/3 immobilier étranger)
Immobilier étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged in CHF	67'781'087	6,25%	5,00%	1,25%	0,00%–10,00%	
Placements alternatifs	LBMA Gold Price CHF	34'332'498	3,17%	3,00%	0,17%	0,00%–5,00%	max. 15%
		1'084'281'037	**100,00%**				
Dont en monnaie étrangère sans couverture de change		***79'270'191***	***7,31%***				max. 30%

* Une nouvelle stratégie de placement prévaut le 01.01.2020. La phase de transformation commence dès décembre 2019.

Flex30

Répartition de la fortune au 31.12.2019

Catégorie de placement	Benchmark	Montant (CHF)	Portefeuille	Benchmark*	Delta	Marge de variation	OPP 2
Liquidité	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	4’944’460	1,58%	2,00%	–0,42%	0,00%–20,00%	–
Obligations en CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) in CHF	52’764’008	16,83%	20,00%	–3,17%	10,00%–40,00%	–
Obligations Etranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged in CHF	43’426’946	13,85%	14,00%	–0,15%	7,00%–27,00%	–
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) in CHF	56’621’413	18,06%	18,00%	0,06%	6,00%–26,00%	max. 50%
Actions Etranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) in CHF	58’931’206	18,79%	18,00%	0,79%	6,00%–26,00%	
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index in CHF	66’314’770	21,15%	20,00%	1,15%	10,00%–30,00%	30% y compris étranger (max. 1/3 immobilier étranger)
Immobilier étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged in CHF	20’579’027	6,56%	5,00%	1,56%	0,00%–10,00%	
Placements alternatifs	LBMA Gold Price in CHF	10’013’136	3,19%	3,00%	0,19%	0,00%–5,00%	max. 15%
		313’594’966	**100,00%**				
Dont en monnaie étrangère sans couverture de change		***79’270’191***	***7,31%***				max. 30%

Flex40

Répartition de la fortune au 31.12.2019

Catégorie de placement	Benchmark	Montant (CHF)	Portefeuille	Benchmark*	Delta	Marge de variation	OPP 2
Liquidité	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	5’322’521	3,24%	2,00%	1,24%	0,00%–20,00%	–
Obligations en CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) in CHF	14’680’333	8,95%	12,00%	–3,05%	0,00%–30,00%	–
Obligations Etranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged in CHF	17’912’417	10,92%	10,00%	0,92%	8,00%–28,00%	–
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) in CHF	37’945’268	23,13%	23,00%	0,13%	11,00%–31,00%	max. 50%
Actions Etranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) in CHF	39’104’536	23,83%	23,00%	0,83%	11,00%–31,00%	
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index in CHF	33’501’485	20,42%	21,00%	–0,58%	10,00%–30,00%	30% y compris étranger (max. 1/3 immobilier étranger)
Immobilier étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged in CHF	10’205’799	6,22%	6,00%	0,22%	0,00%–10,00%	
Placements alternatifs	LBMA Gold Price in CHF	5’394’231	3,29%	3,00%	0,29%	0,00%–5,00%	max. 15%
		164’066’590	**100,00%**				
Dont en monnaie étrangère sans couverture de change		***14’015’176***	***8,54%***				max. 30%

Caisse de prévoyance Flex Retraités
Répartition de la fortune au 31.12.2019

Catégorie de placement	Benchmark	Montant (CHF)	Portefeuille	Benchmark*	Delta	Marge de variation	OPP 2
Liquidité	FTSE 1-Month Swiss Franc Eurodeposit	19’670’424	2,65%	2,00%	0,65%	0,00%–20,00%	–
Obligations en CHF	Swiss Bond Index AAA–BBB (TR) in CHF	197’637’683	26,64%	30,00%	-3,36%	10,00%–50,00%	–
Obligations Etranger	Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (TR) hedged in CHF	88’894’984	11,98%	12,00%	-0,02%	6,00%–26,00%	–
Actions CHF	Swiss Performance Index (TR) in CHF	104’564’480	14,09%	14,00%	0,09%	0,00%–20,00%	max. 50%
Actions Etranger	MSCI All Country World ex Switzerland Index (TR Net) in CHF	110’649’339	14,91%	14,00%	0,91%	0,00%–20,00%	
Immobilier CHF	50% SXI Real Estate Funds Index TR/50% KAGST Immo-Index in CHF	150’375’342	20,27%	20,00%	0,27%	10,00%–30,00%	30% y compris étranger (max. 1/3 immobilier étranger)
Immobilier étranger	FTSE EPRA Nareit Developed World Index (TR net) hedged in CHF	46’477’537	6,26%	5,00%	1,26%	0,00%–10,00%	
Placements alternatifs	LBMA Gold Price in CHF	23’685’668	3,19%	3,00%	0,19%	0,00%–5,00%	max. 15%
		741’955’457	**100,00%**				
Dont en monnaie étrangère sans couverture de change		***51’803’394***	***6,98%***				max. 30%

* Une nouvelle stratégie de placement prévaut le 01.01.2020. La phase de transformation commence dès décembre 2019.

Les directives de placement au titre du règlement de placement en vigueur et des art. 54, 54a et 54b OPP 2 ont été respectées (comme cela était déjà le cas l’année précédente).

Les titres au niveau de la caisse de prévoyance figurent au bilan à hauteur de 82’486 CHF. Il s’agit ici de titres qui n’ont pas encore pu être vendus suite à une reprise.

Pour l’acquisition ou la cession de titres, un compte et un dépôt séparés sont indiqués dans la position « Compte de règlement » du bilan. Au 31 décembre 2019, le solde représentait 1’725’939 CHF. Il s’agit ici de titres qui n’ont pu être transférés qu’après la date du bilan suite à une dissolution de contrat.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Aucun instrument financier dérivé n'est utilisé au niveau de la fondation.

6.6 Versements en capital ouverts (par ex. issus de placements en Private Equity)

Conformément au règlement de placement en vigueur de la fondation, les investissements dans le Private Equity ne sont pas autorisés.

6.7 Valeur du marché et partenaire contractuel des titres sous prêt

Le règlement de placement autorise le prêt de titres. Aucun prêt de titre n'a été réalisé au niveau de la fondation à la date de clôture du bilan.

6.8 Explication du résultat net des placements de fortune

Portefeuille 2019	Rendement net	Distribution
Flex20	10,32%	9,32%
Flex30	11,73%	10,73%
Flex40	14,24%	13,24%
Caisse de prévoyance Retraités	10,31%	10,31%

Distribution du résultat net

A partir du rendement net présenté ci-dessus, les réserves de la fondation seront alimentées à hauteur de 1,0 point de pourcentage du rendement net des actifs, conformément aux décisions du Conseil de fondation.

Sur la base de la distribution autorisée par le Conseil de fondation, on aboutit aux charges suivantes :

Caisses de prévoyance (individuelle/collective)	2019 CHF	2018 CHF
Flex20	97'888'867	–39'047'545
Flex30	34'774'398	–13'006'849
Flex40	20'146'953	–12'560'443
Total distribution nette des caisses de prévoyance	**152'810'217**	**–64'614'837**

Caisse de prévoyance Retraités	2019 CHF	2018 CHF
Caisse de prévoyance Retraités	68'984'035	–27'601'844
Total distribution nette de la caisse de prévoyance Retraités	**68'984'035**	**–27'601'844**

6.9 Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements de fortune	Flex20	Flex30	Flex40	Caisse de retraite Flex	Placements individuels caisses de prévoyance	Total de la fondation collective Flex	Total de la fondation collective Flex
	31.12.2019 CHF	**31.12.2019 CHF**	**31.12.2019 CHF**	**31.12.2019 CHF**	**31.12.2019 CHF**	**31.12.2019 CHF**	**31.12.2018 CHF**
Total placements de fortune	**1'084'281'037**	**313'594'966**	**164'066'590**	**741'955'457**	**82'486**	**2'303'980'535**	**2'177'871'684**
dont:							
Placements transparents	1'084'281'037	313'594'966	164'066'590	741'955'457	898	2'303'898'947	2'161'584'436
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	–	–	–	–	81'588	81'588	16'287'248
Taux de transparence des frais de placements de fortune transparents en matière de coûts	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	1,09%	100,00%	99,25%
Taux de transparence des frais de placements de fortune transparents en matière de coûts	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	98,91%	0,00%	0,75%
Frais de gestion de fortune							
Frais de gestion de fortune enregistrés directement	2'402'185	736'409	415'045	1'689'623	–	5'243'261	2'747'323
Somme de tous les ratios de coûts en CHF des placements collectifs	2'199'075	653'485	344'073	1'597'401	–	4'794'034	8'196'218
Frais de gestion de fortune enregistrés dans le compte d'exploitation	**4'601'260**	**1'389'894**	**759'118**	**3'287'024**	**–**	**10'037'295**	**10'943'541**
En pourcentage des placements de fortune transparents en matière de coûts						**0,44%**	**0,50%**

Les dépenses de 19'179,40 CHF figurant sous le poste « Compte de règlement des frais de gestion de fortune » ne sont pas mentionnées dans les explications sur les frais de gestion de fortune. Il s'agit de frais engagés dans le cadre de rachats ou de résiliations de contrats et qui ne peuvent être attribués à un pool.

Placements collectifs non transparents des caisses de prévoyance

Titre	Etat 31.12.2019	Valeur comptable 31.12.2019
Parts -A1- UBS (Lux) Real Estate-Euro Core Fund FCP SIF LU0221790479	12'286,72	81'588
Total des placements non transparents des caisses de prévoyance		**81'588**

Les placements non transparents ont été récupérés à l'occasion d'une reprise de contrat. Il s'agit d'un fonds en liquidation.

6.10 Explication des placements auprès de l'employeur et des réserves de cotisations de l'employeur

A l'exception des créances de cotisations usuelles, il n'existe aucun placement auprès de l'employeur.

Réserves de cotisations de l'employeur	2019 CHF	2018 CHF
Etat des réserves de contributions de l'employeur au 01.01.	18'453'483	20'394'474
Constitution	2'857'291	2'013'137
Dissolution (financement des cotisations)	–2'905'825	–3'984'976
Dissolution pour résiliation de contrat	–10'000	–53'609
*Intérêts	111'529	84'458
Total des réserves de contributions de l'employeur au 31.12.	**18'506'478**	**18'453'483**

*Pour le produit Flex collective, le taux d'intérêt LPP s'applique à chaque fois à la réserve de cotisations de l'employeur (1,00%, année précédente 1,00%). Pour le produit Flex individuelle, la décision revient aux commissions de prévoyance.

7 Explication d'autres positions du bilan et du compte de résultat

7.1 Comptes de régularisation de l'actif

	2019 CHF	2018 CHF
Capital de prévoyance Retraités (départs à la retraite au 31.12.)	2'359'776	4'140'505
Capital de couverture cas de prestations repris (compte de règlement)	8'000'000	–
Délimitations reprises au niveau des caisses de prévoyance	2'908	7'529
	10'362'684	**4'148'034**

7.2 Engagements venant des PLP et rentes

	2019 CHF	2018 CHF
Prestations de libre passage versées et rachats	17'096'965	22'228'267
Prestations de sortie en cours	29'638'981	40'126'532
Banques et assurances	–295'625	–224'165
Autres dettes	6'943'684	449'004
	53'384'005	**62'579'638**

7.3 Comptes de régularisation du passif

	2019 CHF	2018 CHF
Activité de courtier et de négociant	–	–
Frais de garde et de gestion de fortune 2e semestre 2019	1'283'343	1'302'392
Autres comptes de régularisation	205'871	935'399
	1'489'214	**2'237'791**

7.4 Aperçu des cotisations

Les cotisations sont calculées individuellement pour chaque caisse de prévoyance affiliée. Le plan de prévoyance choisi par l'affiliation est déterminant. Chaque affiliation reçoit une composition des prestations et des frais dans laquelle figurent les cotisations annuelles et mensuelles par personne assurée. Une facture détaillée est également envoyée mensuellement à chaque affiliation.

Composition des cotisations:	2019 CHF	2018 CHF
Cotisations d'épargne	82'426'412	81'477'303
Prime de risque	12'390'258	13'919'513
Prime de renchérissement	325'625	296'787
Cotisations au fonds de garantie	466'744	406'707
Frais administratifs	2'038'389	2'115'580
Cotisations d'assainissement	26'186	31'684
	97'673'615	**98'247'574**

7.5 Capital de fondation

Le capital de fondation s'élève à 100'000 CHF.

	2019 CHF	2018 CHF
Solde capital de fondation au 01.01.	100'000	100'000
Solde au 31.12.	**100'000**	**100'000**

7.6 Provisions non techniques

Une provision non technique est mise en place pour d'éventuels engagements conditionnels. Ce poste ne doit pas servir à réaliser ou accepter des effets arbitraires et de lissage.

	2019 CHF	2018 CHF
Solde des provisions non techniques au 01.01.	500'000	500'000
Solde au 31.12.	**500'000**	**500'000**

8 Conditions imposées par l'autorité de surveillance

Le 4 décembre 2019, l'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich a préparé une déclaration comprenant des conditions et commentaires sur le rapport 2018. Les aspects suivants, pertinents pour les comptes annuels, ont été exposés :

– Dans l'annexe, point 6.4., le montant des monnaies étrangères sans couverture de change doit être complété par pool de placement (art. 55 let. e OPP 2).

– L'annexe des comptes annuels doit inclure une représentation par groupes des degrés de couverture de la caisse de prévoyance Flex individuelle en découvert et excédent conformément à FRP 7. Seul les totaux de bilan par groupe n'ont pas encore été mis en œuvre dans les comptes annuels 2019 ; cela sera fait au plus tard dans les comptes annuels 2020.

– L'annexe des comptes annuels doit présenter les valeurs prévisionnelles/réelles des réserves de fluctuation de valeur de la caisse de prévoyance Flex individuelle de manière détaillée.

Tous les points ont été presque entièrement mis en œuvre dans le rapport annuel 2019.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/explication des mesures prises (art. 44 OPP 2

En raison de la structure conceptuelle de Swisscanto Flex Fondation Collective, l'affiliation de caisses de prévoyance en découvert est fondamentalement possible. Au 31.12.2019, une caisse de prévoyance présente un découvert.

Des mesures d'assainissement, vérifiées périodiquement, ont déjà été prises pour la caisse de prévoyance concernée.

Aperçu du découvert des caisses de prévoyance

	Nombre d'assurés	Capital de prévoyance nécessaire	Découvert	Capital de prévoyance disponible	Degré de couverture I	Réserves de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation
Caisse de prévoyance 1	38	3'348'749	–178'263	3'170'486	94,68%	–
Total		**3'348'749**	**–178'263**	**3'170'486**		**–**

	Capital de prévoyance disponible, y compris la réserve	Degré de couverture II	Grandeur cible de réserve de fluctuation de valeur en %	Grandeur cible de réserve de fluctuation de valeur en CHF	Déficit de réserve
Caisse de prévoyance 1	3'170'486	94,68%	8,50%	284'644	–462'907
Total	**3'170'486**			**284'644**	**–462'907**

9.2 Liquidations partielles

Au 31 décembre 2015, une affiliation a été dissoute. Le capital de prévoyance et une partie des fonds libres ont été versés à la nouvelle institution de prévoyance à l'échéance du 31 décembre 2016. A la suite d'oppositions, la liquidation est en suspens.

La sortie d'une caisse de prévoyance a déclenché une liquidation partielle le 31.12.2018 dans la caisse de prévoyance Retraités. Cette liquidation partielle a eu lieu en 2019.

En ce qui concerne les caisses de prévoyance Flex individuelle, deux caisses de prévoyance ont été contrôlées pour voir si elles remplissaient les conditions d'une liquidation partielle. Le contrôle de la caisse de prévoyance Flex collective a montré qu'il n'y avait aucune liquidation partielle au 31.12.2019.

10 Evénements survenus après le jour de référence du bilan

Aucun événement influençant le résultat commercial 2019 n'est survenu après le jour de référence du bilan. Les conséquences de la pandémie de Covid-19 au printemps 2020 sur l'économie ne peuvent pas encore être évaluées.

Zurich, le 15 mai 2020
Lieu, date

Christof Strässle
Président du
Conseil de fondation

Zurich, le 15 mai 2020
Lieu, date

Bruno Marroni
Directeur

Rapport de l'organe de révision

Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de

Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken, Zurich

Zurich, le 15 mai 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1, LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al. 1, LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié
- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken s'élève au 31 décembre 2019 à 110.18%. La Swisscanto Flex Sammelstiftung der Kantonalbanken comprend 352 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles une se trouve en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour les œuvres de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100%, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance en découvert.

Selon notre appréciation, nous constatons
- que le Conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous note 6;

- que le Conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- que le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici, avec le concours des commissions de prévoyance, l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrick Schaller
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sergio Sardo
(Qualified
Signature)

US Certified Public Accountant (CPA)